

Appendice
(W.)
29 avril.

vidu aurait vendu les lots Nos. 10 et 11, en en fixant la valeur, indépendamment de toutes les améliorations, à £400.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé,) MALCOLM CAMERON,
Commissaire Enquêteur.

P. S. La Corporation n'a jamais fait ni délivré les baux, quoiqu'il en ait été ordonné et que les rentes aient été payées régulièrement.

(Signé,) M. C.

20 JANVIER, 1843.

Sur le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne et l'explication de M. Pringle, le Comité du Conseil est d'opinion que M. Pringle n'aurait jamais été justifiable, sous aucune circonstance, de transmettre au Bureau des Terres une évaluation aussi en dehors de la vérité que celle par laquelle il a trompé le Gouvernement sur la valeur des lots qui ont été vendus à M. Macdonald. Le Comité n'attache aucune importance à ce que M. Pringle connût ou non l'intention que M. Macdonald avait d'acheter ces lots ; et, en conséquence, il se voit obligé de recommander sa destitution comme Agent de District, sans égard à son offre de résignation ou à la demande qu'il fait d'être remplacé par son fils ; et le Comité suppose respectueusement que, dans les circonstances actuelles, Votre Excellence ne croira pas à propos de concéder à cette demande.

De plus, le Comité est d'opinion que M. le Procureur-Général Baldwin devrait recevoir instruction d'adopter tous procédés qu'il croira convenable pour faire annuler la vente faite à M. Macdonald et le contrat de concession (*patent*) qui lui a été accordé.

Copies des reçus annexés au rapport de M. Cameron.

1.

13 OCTOBRE, 1842.

Reçu de M^{me} Pailan, la somme d'un louis et quinze chelins pour douze mois de rente d'un terrain situé sur la place du marché.

(Signé,) THOMAS KENNEDY,
Percepteur pour le Bureau de Police.

2.

24 MARS, 1840.

Reçu de M. Caleb Knight, la somme de cinq louis pour six mois de rente de la place du marché, jusqu'au mois de septembre, 1839.

(Signé,) THOS. KENNEDY,
Percepteur.

3.

1^{er} AVRIL, 1837.

Reçu de M. Caleb Knight, pour six mois de rente, du terrain d'une maison située sur la place du marché, jusqu'au 1^{er} septembre, 1836.

(Signé,) THOS. KENNEDY.

6

Appendice
(W.)
29 avril.

4.
Reçu à Cornwall, le 30 avril, 1841, de M. Caleb Knight, la somme de quinze chelins, courant, à compte de la rente d'un lot situé sur la place du marché.

(Signé,) JNO. LONNEY,
Percepteur.

5.

Reçu à Cornwall, le 11 avril, 1835, de Caleb Knight, la somme de cinq louis, courant, pour six mois de rente du lot No. 1, situé dans Water Street, sur la place du marché, la dite rente commençant au 1^{er} septembre dernier.

(Signé,) THOS. KENNEDY,
Percepteur.

6.

Reçu, à Cornwall, le 4 avril, 1835, de Caleb Knight, la somme de cinq louis, courant, étant plein paiement de la rente d'un lot situé sur la place du marché, jusqu'au 1^{er} mars, 1838.

Quinze chelins ont été payés à même cette somme pour ouvrage fait au pont.

(Signé,) THOS. KENNEDY,
Percepteur.

A.

Est la copie d'un plan inclus dans le rapport de M. Cameron, et qui se trouve dans la liasse au Bureau.

B.

En addition à ce que j'ai déjà écrit en réponse aux lettres qui m'ont été adressées au sujet de l'évaluation des lots Nos. 10 et 11, situés en cette ville du côté nord de Water Street, je prends la liberté de dire qu'en conséquence de ce que les magistrats du district avaient construit une Halle de Marché sur ces lots, il y a plus de vingt ans, et de ce que le Bureau de Police louait, depuis plusieurs années, des parties de ces lots, les habitans croyaient, généralement, que le gouvernement les avaient donnés à la ville, et qu'ils ne pouvaient plus être concédés; moi-même je pensais ainsi, et je fus confirmé dans cette opinion par le fait qu'il y avait alors sur la liste que j'avais reçue en janvier, 1841, plusieurs lots qui étaient des propriétés publiques ou des lots pour lesquels des permis d'occupation avaient été accordés; je pourrais mentionner, entre autres, le lot No. 16, situé du côté nord de Water Street, où la prison et le palais de justice ont été construits, et le lot No. 18, sur lequel il existe une maison depuis plus de vingt ans et pour lequel il a été émané un permis d'occupation; étant porté à croire pour ces raisons que les lots Nos. 10 et 11 ne pouvaient être vendus, je les ai estimés à la même valeur que celle des Nos. 16 et 18, c'est-à-dire à £25. Je peux dire encore, qu'une des raisons qui m'ont engagé à évaluer ces lots à un prix si bas lorsque j'ai fait l'évaluation (en janvier, 1841), c'est qu'alors le canal St. Laurent, qui passe devant Front Street, n'était pas achevé, et qu'il y avait peu d'espoir qu'il le fût jamais; aujourd'hui, il est terminé et augmenté considérablement la valeur des propriétés qui sont situées en arrière. J'étais tellement convaincu que ces lots ne pouvaient être vendus, qu'un jour je dis à M. Caleb Knight, à qui le Bureau de Police avait loué une partie du lot No. 10, et qui me demandait si ces lots